



### Report du Conseil d'administration de l'AEFE

La CFDT a exprimé sa vive inquiétude concernant l'ajout à l'ordre du jour du conseil d'administration du 26 juin 2025 d'**une délibération qui transférerait aux établissements le coût des cotisations patronales de retraite des enseignants détachés auprès de l'AEFE**.

Face à cette mesure préoccupante, les organisations syndicales représentatives à l'Agence ont rencontré le ministre chargé des Français de l'étranger, Laurent Saint-Martin. Après cette rencontre, le ministère de tutelle a pris la décision **d'ajourner le conseil d'administration** la veille de sa tenue.

Pour la CFDT, le projet, présenté sans concertation, sans étude d'impact ni sécurisation juridique, constitue **une menace directe pour l'avenir de l'enseignement français à l'étranger**. Le transfert brutal d'une charge financière massive aux établissements entraînerait un effet domino : déséquilibres budgétaires, hausses des frais de scolarité, déconventionnements en cascade, suppression de postes et, *in fine*, une fragilisation grave du réseau public géré par l'AEFE.

Pour la CFDT, cette proposition budgétaire présentée en urgence par l'AEFE est en fait une mesure politique catastrophique, affectant durement l'ensemble des établissements en gestion directe et conventionnés.

Elle s'inscrit dans un contexte de contraintes financières imposées à l'Agence, alors que les besoins du réseau d'enseignement français à l'étranger appellent au contraire à un renforcement des moyens publics.

**La CFDT appelle avec force l'Agence et les autorités de tutelle à renoncer à la mesure envisagée. Il faut trouver d'autres solutions face à l'impasse budgétaire.**